

## Entretien avec le secrétaire général et la CGT

Le mercredi 16 octobre, suite à notre demande, nous n'avons pas été reçus par le préfet mais par le secrétaire général M. LAMONTAGNE, afin d'évoquer la réforme du secrétariat général commun.

Présents : Le secrétaire général et la DRHM Madame COURTILLIER ;

CGT : Mme ESCRIBANO et M. BOURGUIGNON.

En préambule, le secrétaire général explique la situation de notre département.

EN fait, il n'y a que deux DDI la DDPP qui comprend concernant les fonctions support quelques ETP environ cinq, et la DDCS qui comprend un peu plus d'agents pour les mêmes fonctions, environ soixante-et-onze et dont la DRHM a été nommé préfiguratrice afin de mettre en place le secrétariat général commun. Ce secrétariat général ne comprendrait en fait, que les agents de la DDPP.

Tout se passe différemment en petite couronne (92, 93 et 94) car ces départements ne sont pas aussi importants que par exemple l'ESSONNE, les YVELINES ou la SEINE-ET-MARNE, dont les structures ressemblent plus à ce que l'on peut trouver en province au niveau des DDI. Concernant les agents, ils auront le choix de suivre la mission ou bien de rester dans leur structure d'origine. Une présentation doit être faite le jeudi 17 octobre aux agents et aux organisations syndicales par la préfiguratrice.

Il y a tout de même fusion des BOPS 307 et 333. Ce sera le BOP 354.

Les effets : selon le secrétaire général se feront sentir dans le temps. Visiblement, aucun changement au niveau des crédits.

Nous avons posé la question relative aux dernières réformes s'il y avait eu des audits, (ppng) par exemple : le secrétaire général répond qu'il y a eu quelques ajustements sur le CERT du RAINCY (permis de conduire). Il indique en effet, que des départements ont été rajoutés au CERT du RAINCY, car il y avait trop d'effectifs par rapport au volume de travail. C'est l'IGA qui a effectué cet audit.

Le secrétaire général pense que le pPNG a permis de renforcer les missions prioritaires en effectif; Il y a eu par exemple, 30 agents supplémentaires à la DMI.

En revanche, pas un mot concernant la situation des usagers, confrontés à une longue attente particulièrement pour les demandes relatives aux permis de conduire.

L'entretien a duré environ 40 minutes.